



◇ QUOI ?

Action régionale de **mutualisation de compétences** pour l'analyse comparative des **offres d'assurance**.

◇ POURQUOI ?

Chaque AVF est obligatoirement assuré en responsabilité civile mais les garanties et les tarifs varient considérablement d'une compagnie à l'autre et d'un AVF à l'autre.

L'objectif est de faire une mise en concurrence à l'échelle de la région, d'analyser le rapport qualité-prix et de laisser à chaque AVF la possibilité de souscrire ou non l'offre sélectionnée.

◇ POUR QUI ?

Les AVF de la région.

◇ QUI ?

Un adhérent, ancien membre d'un cabinet international d'audit, chargé de cette mission d'analyse par l'Union Régionale des AVF de PACA.

◇ COMMENT ?

L'URAVF a proposé la démarche aux AVF pour savoir si elle pouvait correspondre à un besoin.

Plusieurs AVF étant intéressés, l'adhérent a été missionné.

Il a, au nom de l'Union Régionale, demandé, aux AVF de la région, de lui adresser leurs contrats en cours pour analyser les offres et le montant des garanties, les services associés, les éventuelles franchises et le montant des primes par fourchettes d'adhérents. Puis il a pris contact avec plusieurs des compagnies pour approfondir certains points. Enfin, après avoir déterminé la meilleure proposition, a travaillé avec son correspondant afin de valider toutes les demandes particulières évoquées par les AVF (covoiturage, secours en randonnée, etc.).

Il a, par ailleurs, conforté ses conclusions auprès d'une autre région cliente de cet assureur et a bénéficié de la même remise pour les AVF de la région.

Il a transmis sa conclusion aux AVF, avec les coordonnées de la compagnie et de l'interlocuteur à contacter.

Les AVF intéressés ont souscrit un contrat auprès de ladite compagnie, sur la base validée par l'adhérent analyste et ont pu réaliser des économies substantielles.

◇ COMBIEN ?

Aucun coût pour les AVF et l'Union Régionale.

→→ Voir l'exemple pratique de l'URAVF PACA au dos.

Expérience de l'URAVF PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

INTÉRÊT POUR LES AVF

Chaque AVF n'a pas nécessairement les compétences en interne pour réaliser une véritable mise en concurrence en matière d'assurance.

Les tarifs proposés sont plus intéressants quand plusieurs clients sont concernés même s'ils restent indépendants.

Le temps nécessaire pour faire l'étude n'est pas négligeable. Il est donc plus intéressant de mutualiser ce temps pour plusieurs AVF qui ont à peu près les mêmes besoins.

INTÉRÊT POUR L'UNION RÉGIONALE

L'Union Régionale peut apporter un service aux AVF qui ne se limite pas à de la transmission d'information.

Le statut des Unions Régionales leur demande notamment de « favoriser la communication et l'entraide entre les AVF de la Région » et cite l'Union Régionale comme « organe de coordination des AVF locaux ».

AUTRES THÈMES ENVISAGÉS

- Mutualisation des achats à la Boutique AVF car minimum de commandes élevé ;
- Mutualisation pour confection de supports (T.Shirts, objets de communication...) en bénéficiant de prix réduits en raison de la quantité commandée ;
- Mise à disposition au niveau régional de compétences :
 - délégué à la protection des données (RGPD),
 - juriste,
 - ...

→ → Pour plus de renseignements, contacter Nicole Piazza (URAVF PACA) : sguravfpaca@gmail.com